

Tapiola et les problèmes d'urbanisme d'Helsinki

Autor(en): **Huber, Benedikt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

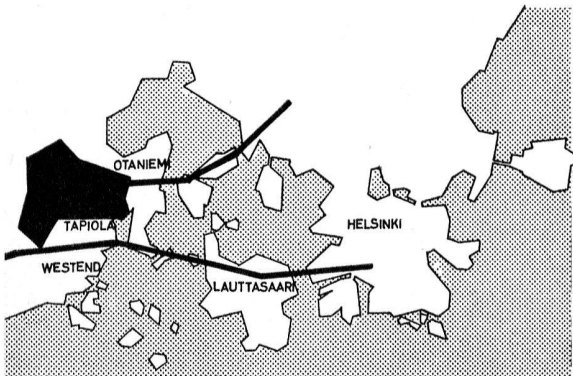
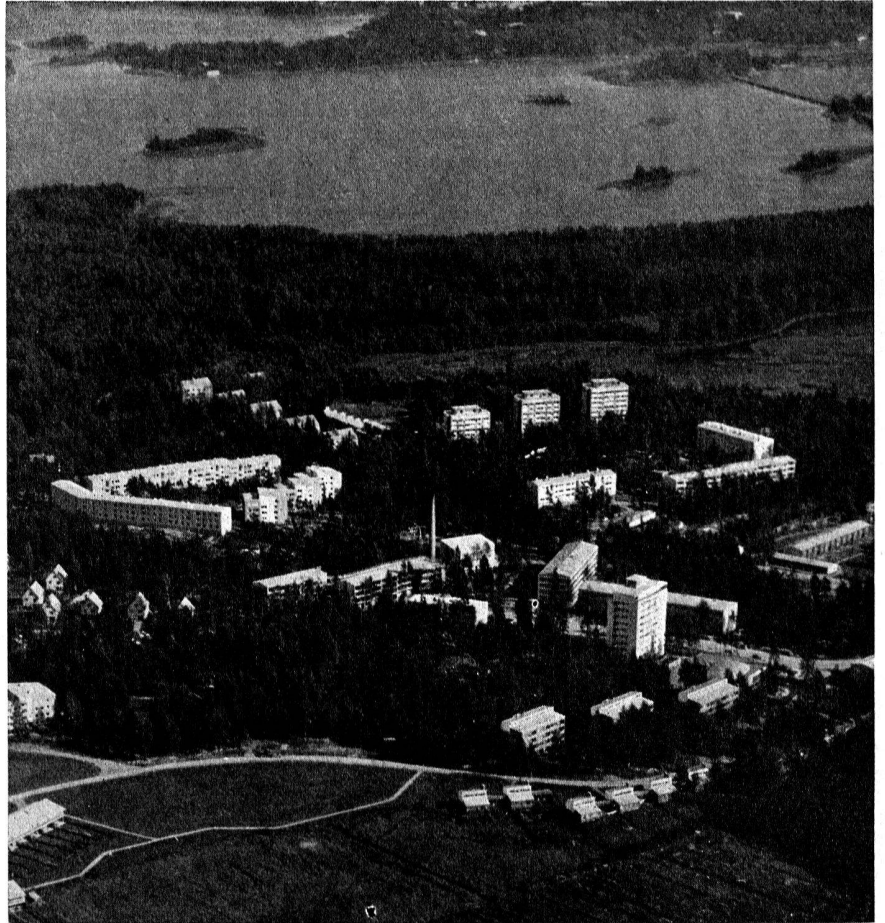
Tapiola et les problèmes d'urbanisme d'Helsinki

par Benedikt Huber, architecte

13

En dépit de son chiffre de population relativement peu élevé (environ 400 000 habitants), en dépit de sa faible densité d'habitation, Helsinki n'en a pas moins ses problèmes d'urbanisme et de trafic. On s'y est repris plus d'une fois. Le dernier plan avait pour auteurs le professeur Yrjö Lindegren et ses collaborateurs. Il est aujourd'hui dépassé. On entend dire que l'Etat songe à charger le professeur Alvar Aalto d'une étude générale du trafic. On

2



1

- 1 Helsinki
- 2 Tapiola, vue aérienne
- 3 Une partie du plan de Tapiola
- 1 : 12 000

admettrait ainsi que le trafic n'est pas un problème purement technique, mais qu'il doit s'inscrire dans une planification d'ensemble. Cela est particulièrement significatif et c'est un avertissement pour nous de savoir qu'en Finlande les problèmes de la circulation ne sont pas résolus par les seuls techniciens et avec des machines à calculer, mais traités par des hommes qui ont au plus haut degré la conscience de l'art de construire les villes. L'aménagement régional n'est pas une nouveauté en Finlande. Il a déjà obtenu des résultats pratiques, ne serait-ce qu'en face des circonstances de l'après-guerre où la population de Carélie, un huitième de celle du pays,

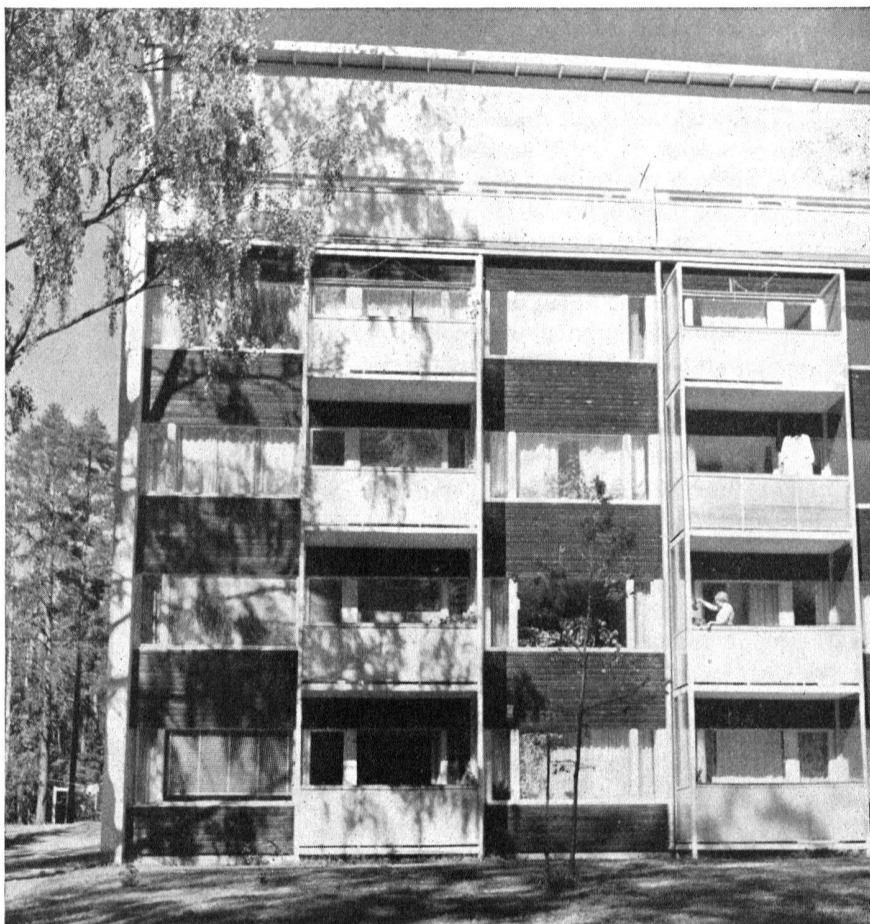
- 1 Maison-tour
- 2 Centre
- 3 Ecole
- 4 Ecole Sirén
- 5 Maisons-ateliers
- 6 Maisons en rangée
- 7 Maisons préfabriquées
- 8 Accès



3

reflua pour venir s'établir dans un territoire réduit. Là encore, ce fut Alvar Aalto qui, par ses plans pour Ima-tra, Rovaniemi et d'autres endroits, montra la voie à suivre.

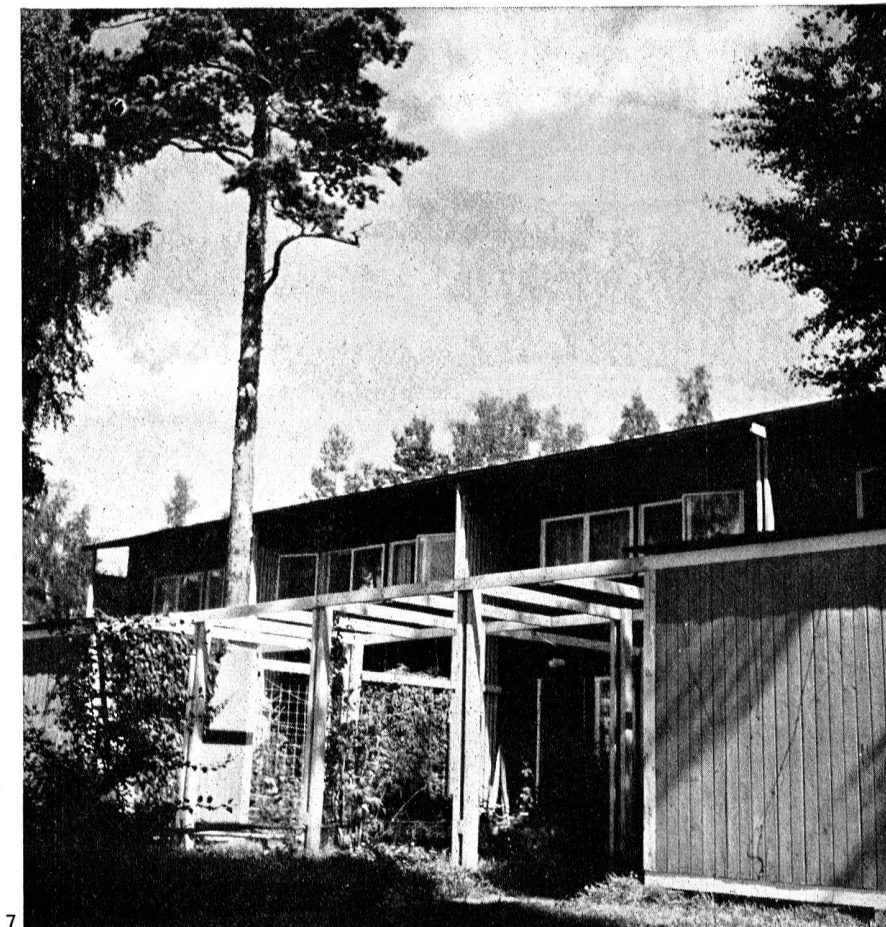
La structure urbaine d'Helsinki est commandée par la topographie. Ce terrain, réparti en langues de terre, en îles et presqu'îles très diverses de formes, a tout naturellement amené une division de la cité en districts et en quartiers. Une fois de plus, la nature a aidé les Finlandais à réaliser ce que nous nous efforçons péniblement à atteindre par des règlements, des ceintures de verdure, des assainissements. Ces espaces largement mesurés, séparés par des bras de mer ou des lacs intérieurs donnent à la ville une grandeur incomparable et évitent la formation de ces faubourgs sans structure et sans fin qu'on ne connaît que trop dans toutes les villes d'Europe. Le découpage des côtes entraîne un développement considérable de la rive et une profusion d'excellents emplacements propres à l'habitation. D'ailleurs, la spéculation foncière est un problème totalement inconnu en Finlande où, même dans les cités, la demande n'a jamais dépassé l'offre. Les beaux terrains en bordure de l'eau coûtent, dans les quartiers extérieurs, de 20 à 30 fr. et même dans la « City », on n'a jamais dépassé 500 fr. C'est ainsi qu'on rencontre, non loin du centre de la ville, de grands espaces de nature vierge, rochers et forêts. En raison de l'horaire de travail particulier à la Finlande (en été : de 9 à 16 heures), en raison surtout de l'amour des Finlandais pour la nature, on les voit volontiers s'astreindre à de longs parcours vers leur travail : cela leur permet de mieux habiter.



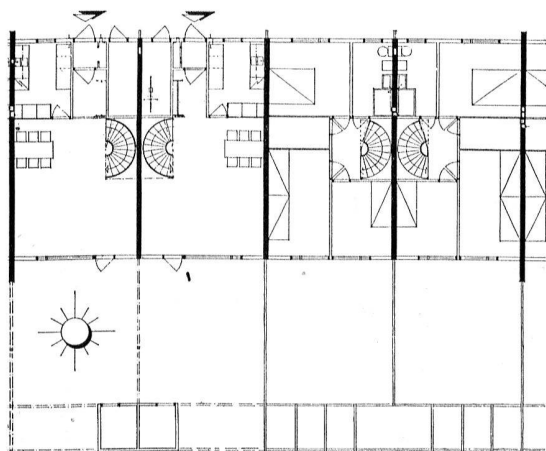
Tout cela n'empêche pas qu'Helsinki n'ait à faire face à une pénurie de logements due aux séquelles de la guerre et à la force d'attraction de la grande ville.

La cité-jardin de Tapiola s'est signalée ces dernières années à l'attention comme une expérience nouvelle ; elle a provoqué de grandes discussions, des critiques autant que des approbations. Certes, Tapiola n'est pas la cité idéale que maint théoricien ou praticien de l'urbanisme a rêvée et peut-être projetée.

Il manque au projet une conception urbanistique claire et définie. Dans notre revue (« Werk »), on lui reproche notamment de n'être qu'une « ville-dortoir ». Il faut tout d'abord préciser que les conditions urbanistiques d'Helsinki ne se comparent pas avec celles des autres villes d'Europe ni même de Scandinavie et qu'elles ne peu-



7



6

4 Maison d'habitation, Kaija et Heikki Sirén.

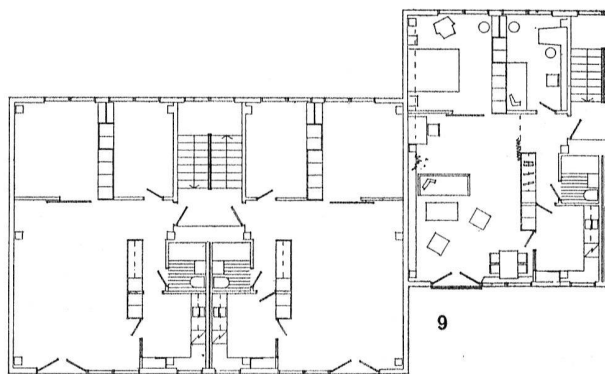
5 Ateliers pour artistes, Aulis Blomstedt.

6, 7 Maisons en rangée, Kaija et Heikki Sirén.

8 Maisons familiales, Kaija et Heikki Sirén.



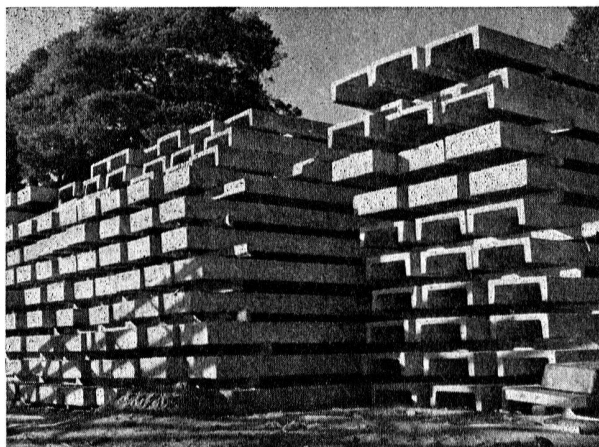
8



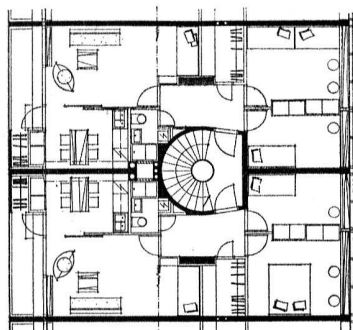
9, 10, 11 Maisons en éléments
préfabriqués.
12, 13, 14 Maison d'habitation,
Viljo Rewell.
(Voir en page de couverture
la façade principale.)



10



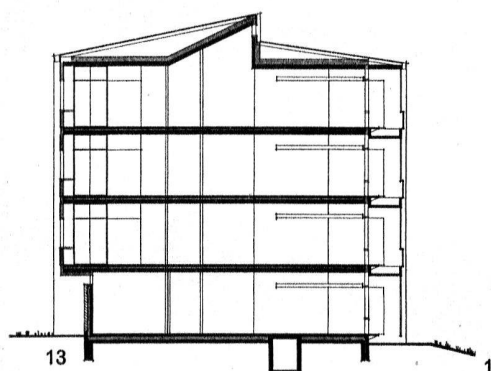
11



12

Tous les clichés des pages 15 à 18 ainsi que le cliché de
la couverture ont été mis à notre disposition par « Das
Werk ».

(Photos : 4, 5, 7, 8 Benedikt Huber, Zurich ; 13, couverture, Havas,
Helsinki.)



13



14

vent pas être jugées selon un critère international. La structure d'Helsinki (c'est encore une conséquence du mode de vie finlandais) ne montre pas de démarcation nette entre le centre, les zones industrielles et les quartiers extérieurs. C'est ainsi que l'Ecole polytechnique actuellement en cours de construction se trouve à la même distance du centre que Tapiola. D'ailleurs, diverses fabriques ont établi leur siège à la périphérie de la cité-jardin et de nouveaux ateliers vont y être prochainement créés. Tapiola n'est donc pas une ville satellite ; c'est bien plutôt, dans le cadre de la structure très peu serrée d'Helsinki, un quartier résidentiel autonome avec son propre centre et au caractère de parc. Mais les échelles de comparaison en usage ailleurs n'ont pas cours ici.

Tapiola est à 9 km. du centre de la ville, sur le territoire de la commune d'Esbo ; le terrain comprend 240 hectares et doit abriter 15 000 habitants, autrement dit 65 personnes à l'hectare. Toute la cité a été bâtie par une entreprise privée, la Fondation Asuntosäätiö, sur des bases coopératives et sous la direction du directeur Heikki van Hertzen. Le plan-masse et les bâtiments ont eu pour auteurs, dans la première phase, les architectes Aulis Blomstedt, Aarne Ervi, Viljo Rewell et Markus Tavio ; dans la deuxième, les architectes Heikki et Kaija Sirén, Jorma Järvi, K.-A. Pinomaa, Esko Suhonen et Pentti Ahola. Diverses solutions résultent de concours, ainsi le « Centre » (architecte Ervi) et le plan de la troisième phase (architecte Ahola).

Le terrain fut partagé en trois communautés de voisinage séparées par des bandes vertes. Le « Centre » est au milieu. L'implantation des bâtiments se fit en tenant compte des arbres existants et les accidents de terrain naturels furent maintenus autant qu'il fut possible. Les maisons-tours alternent avec les immeubles d'habitation et les maisons en rangée pour former un ensemble agréable où la nature domine. Le tracé des chemins n'est cependant pas clair : il fut trop guidé par le souci de suivre le terrain. On distingue mal les circulations principales des dessertes : il a fallu y remédier par une foule d'écriteaux et d'interdictions.

Pour certains types d'habitation, des recherches ont eu lieu, soit dans le plan, soit dans les procédés de construction, par une préfabrication assez poussée. Les bâtiments communautaires, en particulier les écoles, sortent aussi des sentiers battus.

La plupart des habitants de Tapiola sont en même temps les propriétaires de leur ville. Pour chaque groupe, une société anonyme d'habitation fut constituée par les intéressés sur la base d'une loi spéciale. La société anonyme est propriétaire du terrain et des constructions ; l'habitant possède le nombre d'actions qui le rend propriétaire de son logement ou de sa maison.

Toutes les sociétés anonymes de Tapiola possèdent à leur tour des actions de la Société de développement qui administre les bâtiments communautaires

(centrale thermique, crèche, magasins, cinéma, garage) et qui est responsable de l'entretien des espaces libres, de l'enlèvement de la neige, etc.

Certes, les premières étapes de Tapiola ne traduisent pas une conception urbanistique menée à bien de façon conséquente ; il n'en reste pas moins que le quartier réalisé aujourd'hui présente un climat tout particulièrement agréable et que l'harmonie entre l'architecture et la nature y est totale.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

L'ensemble des imprimés édités par la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), soit les normes, formules de contrats-type, etc., peuvent être obtenus dès maintenant au Secrétariat permanent de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, Riponne 3, Lausanne. Ces imprimés, indispensables aux architectes, ingénieurs, entrepreneurs et maîtres d'état, autorités cantonales et communales, etc., sont délivrés directement au guichet de l'UVACIM, à l'adresse ci-dessus, ou sont envoyés contre remboursement, sur commande écrite ou téléphonique (22 72 41).

Un des premiers travaux importants dont le Secrétariat permanent de la SVIA, confié en avril dernier à la Chambre vaudoise des métiers, s'est vu chargé, a consisté à organiser sur une vaste échelle la surveillance et le contrôle des mises à l'enquête imposées par la loi vaudoise sur la police des constructions. Les nombreuses interventions que cette surveillance a provoquées ont d'ores et déjà été suivies d'effets, non seulement de cas en cas mais, et c'est beaucoup plus important, d'une manière tout à fait générale.

La LPC prescrit que les plans de toute construction mise à l'enquête doivent, à quelques exceptions près, être établis par une personne à qui la qualité d'architecte a été reconnue par l'autorité cantonale. Cette disposition est trop souvent ignorée par les autorités communales. Il était donc nécessaire de le rappeler, ce que le Département des travaux publics a fait récemment, complétant ainsi le travail commencé par la SVIA.

Si le nom de l'architecte qui a établi les plans figure dans l'avis d'enquête, le contrôle est facilité ; il devient même automatique. Or, nombre de communes n'avaient pas, jusqu'à présent, l'habitude de prévoir cette mention. Nos interventions réitérées ont eu pour conséquence d'étendre cette pratique que nous comptons voir se généraliser bientôt.

Le problème des signatures de complaisance et celui — connexe — de la protection du titre sont plus difficiles à résoudre. L'établissement d'un fichier de toutes les mises à l'enquête, qui nous permettra de déceler les anomalies, et une nouvelle étude juridique, entreprise dès maintenant, nous aideront à en venir à bout.